



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE  
DES SPORTS  
CYCLISTES

# DEMANDE DE SANCTION ÉVÈNEMENT(S) ROUTE ET PISTE 2019

VEUILLES PRENDRE CONNAISSANCE DES INFORMATIONS PRÉSENTÉES AU VERSO AVANT DE COMPLÉTER LE FORMULAIRE

Lieu de l'épreuve \_\_\_\_\_ Ancienneté \_\_\_\_\_ Année(s) \_\_\_\_\_  
 Date de l'évènement 1<sup>er</sup> choix JJ / MM / AA 2<sup>e</sup> choix JJ / MM / AA 3<sup>e</sup> choix JJ / MM / AA

Nom de l'organisateur en chef \_\_\_\_\_

# Licence ACC-UCI (OBLIGATOIRE AU 1<sup>ER</sup> MARS 2019) \_\_\_\_\_

Nom du club organisateur \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél. : ( ) (rés.) Courriel : \_\_\_\_\_

Tél. : ( ) (bur.) Téléc. : ( ) \_\_\_\_\_

COMITE ORGANISATEUR	
Responsable Sécurité :	Tél. : ( ) -
Responsable Technique :	Tél. : ( ) -
Responsable 1ers soins :	Tél. : ( ) -

TYPE D'ÉPREUVE		
Course sur route <input type="checkbox"/>	Contre-la-montre individuel <input type="checkbox"/>	Courses par étapes (Nombre d'étapes: ) <input type="checkbox"/>
Critérium <input type="checkbox"/>	Contre-la-montre par équipe <input type="checkbox"/>	Épreuve sur piste <input type="checkbox"/>

NIVEAU DE SANCTION			
Régional <input type="checkbox"/>	Interprovincial <input type="checkbox"/>	Championnats Québécois <input type="checkbox"/>	International B (masters, 2.2, 1.2) <input type="checkbox"/>
Provincial <input type="checkbox"/>	Coupe Québec <input type="checkbox"/>	National <input type="checkbox"/>	International A (Cpe monde, World Tour, 2.1, 1.1) <input type="checkbox"/>

OBLIGATIONS DE CONFORMITÉ			
	OUI	NON	DÉLAIS
Licence d'organisateur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la demande de sanction
Demande d'autorisation corps policier (SQ ou Municipale)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2 à 4 mois avant l'évènement
Demande d'autorisation municipale et MTQ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2 à 4 mois avant l'évènement
Fournir les informations pour l'info-course	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2 mois avant l'évènement
Réserver les équipements en location à la FQSC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2 mois avant l'évènement
Contacteur le commissaire en chef de votre épreuve	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 mois avant l'évènement
Envoyer une lettre d'information aux résidents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 mois avant l'évènement
Contacteur l'opérateur photo-finish pour prévoir les installations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 mois avant l'évènement
Service de premiers soins avec une Trousse de premiers soins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 mois avant l'évènement
Lettre d'information du service hospitalier et ambulancier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 mois avant l'évènement

Je, soussigné, déclare avoir pris connaissance du Règlement de sécurité en cyclisme sur route ou piste et du Guide d'organisation d'une course sur route. Je m'engage à les respecter et les appliquer dans l'organisation de l'évènement identifié ci-haut et je m'engage à payer les frais reliés à l'organisation de l'évènement.

Signature ou initiales de l'organisateur \_\_\_\_\_ Jour / Mois / Année

À l'usage de la FQSC No. facture : \_\_\_\_\_ Montant payé : \_\_\_\_\_ \$ Comptant  Chèque   
 Reçu le : \_\_\_\_\_ Émis le : \_\_\_\_\_ Par : \_\_\_\_\_

**RETOURNEZ CE FORMULAIRE AVEC LES DOCUMENTS ET LE PAIEMENT REQUIS**

# PROCESSUS DE SANCTION D'ÉVÈNEMENT

Le président du Comité organisateur ou l'organisateur indépendant devra détenir une licence d'organisateur au secteur route et piste de la FQSC, pour obtenir une sanction pour un événement en cyclisme sur route et piste

Les événements sanctionnés par la FQSC doivent respecter les normes prévues dans le Guide d'organisation d'une course sur route et au Règlement de sécurité en cyclisme sur route ou piste approuvé par le gouvernement du Québec.

Le Comité organisateur doit retourner à la FQSC le formulaire de demande de sanction ainsi que le paiement de la sanction avant la date prévue :

- sanction Provinciale, Interprovinciale, Nationale ou Internationale :	31 octobre 2018
---	-----------------

- sanction Régionale :	1 <sup>er</sup> février 2019
------------------------	------------------------------

Il est sous la responsabilité de l'organisateur en chef de vérifier l'exactitude des informations concernant son ou ses événements à la section info-course du site internet de la FQSC au [www.fqsc.net](http://www.fqsc.net). L'organisateur régional doit aussi faire parvenir les résultats de chaque événement dans la semaine suivant celui-ci. La FQSC doit recevoir les résultats en copie électronique par courriel au [lbarbeau@fqsc.net](mailto:lbarbeau@fqsc.net).

En acceptant la demande de sanction, la FQSC identifie l'événement au calendrier des événements et s'engage à protéger la date d'inscription vis-à-vis d'autres requêtes de sanction pour la ou les mêmes épreuves.

Le non respect des normes du Guide d'organisation et/ou le Règlement de sécurité peut amener le Comité directeur route et piste de la FQSC à retirer la sanction. Un tel défaut observé par le délégué technique de la FQSC ou le commissaire en chef lors de la journée de l'événement peut amener le délégué technique ou le commissaire en chef à ne pas autoriser la tenue de l'événement ou d'une portion de l'événement.

Tout organisateur, ou club organisateur, pourrait se voir refuser l'octroi de la sanction, si ce dernier a un compte en souffrance à la FQSC.

## \*\*FRAIS DE SANCTION 2018

Régional	75 \$ + Fonds de développement
Provincial	200\$ + Fonds de développement
Interprovincial	350\$ + Fonds de développement
Coupe du Québec	350\$ + Royautés + Fonds de développement
Championnat du Québec	350\$ + Fonds de développement
National	750\$ + Fonds de développement
International B (Masters, 2.2, 1.2)	1000\$ + Fonds de développement
International A (Coupe du monde, 2.1, 1.1)	2000\$ + Fonds de développement
Coupe du Québec piste	0\$
Championnat du Québec piste	350\$+ Fonds de développement

**Fonds de développement** 1,00\$ par coureur par événement

**Royauté** 1,00\$ par coureur par jour

Lors d'une épreuve Nationale et Internationale, le Comité organisateur doit payer un frais de sanction à la FQSC et un frais de sanction à Cyclisme Canada. Les frais de sanction identifiés ici sont ceux perçus par la FQSC.

**\*\* Les frais de sanction seront confirmés d'ici le 15 décembre 2018.**

